



## Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40  
mairie@saintsavin-isere.fr



Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le 10/09/2025

ID : 038-213804552-20250909-2025\_003\_01-CC



### DECISION DU MAIRE

N° 065/2025

#### Objet : Travaux complémentaires de tranchée pour création d'un réseau d'eaux pluviales montée du Rivier

Le Maire de la Commune de Saint-Savin,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;
- Vu la délibération n° 2022/32 du 08 juillet 2022 du Conseil municipal portant modification des délégations de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire et plus particulièrement l'alinéa 4 de ladite délibération ;
- Vu les articles R 2194-2 et 3 et 2194 - 7 et suivants et L 3135-1 du code de la commande publique qui stipulent qu'un marché peut être augmenté suivant des circonstances ou raisons techniques imprévues et nécessaires ;
- Considérant la découverte de roche dure sous la chaussée (malgré une étude des sols faite par sondages), il est nécessaire de recourir à l'utilisation d'une trancheuse pour ouvrir la tranchée dans le rocher ;
- Considérant ce projet pour lequel, les crédits sont inscrits au budget communal,
- Considérant la proposition de l'entreprise Perticoz en date du 7 août 2025

### DECIDE

De retenir l'offre de l'entreprise Perticoz pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 8 422.00 € H.T soit 10 106.40 € TTC.

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'affichage de cette décision.

Fait à Saint-Savin, le 03/09/2025

Le Maire,

Fabien DURAND



\*Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.